

Arrestation de «Frère Hounvi»

P.6

Yacoubou Malèhossou parle de la «volonté de Dieu»

La Guérite ^{2.000 F}

Santé

P.5

Tout sur les maladies rares ou orphelines

«Quotidien béninois d'information, d'analyse, d'investigation et de publicité» La Guérite N°1020 du lundi 19 août 2024
Autorisation N°1048/MISP/DC/SG/DAI/SCC DU 06 Mai 2008 11ième année. Tél.: (00229) 97-26-26-71

Informez plus et autrement

Probable candidature d'Olivier Boko pour la présidentielle de 2026 P.3

Des citoyens se prononcent

Tentative d'arrestation du président du parti Nfn P.7

Richard Boni Ouorou s'adresse à l'Exécutif



Formation «Esprit d'entreprise» P.11

Le dispositif Azôli outille les jeunes entrepreneurs



BOHICON

GUÉRITE TV MONDE

Rouvre bientôt ses portes

📞 | 00229 91 19 1010



Retrouvez nos articles sur www.gueritetvmonde.bj

LA GUERITE

"Quotidien béninois d'information, d'analyse, d'investigation et de publicité"

Informez plus et autrement

Directeur Général

Jean Eudes DAKIN
Tél/WhatsApp : 97819137

Directeur de Publication

Chamss-Deen BADAROU
Tél/WhatsApp : 00229 97262671

Rédaction

Latifath KOWENOU
Faosiya SEFOU
Anselme ORICHA (Stg)
Amanda E. DACKY

Graphiste

S - Design



Tél/WhatsApp : 00229 91 19 10 10



POLITIQUE Probable candidature d'Olivier Boko pour la présidentielle de 2026

Des citoyens se prononcent

Suite à la déclaration de Bertin Koovi, la société civile s'interroge sur la probable candidature d'Olivier BOKO à la présidentielle de 2026. L'acteur politique Bertin Koovi a récemment affirmé que « si Olivier BOKO, l'ami du chef de l'État Patrice TALON, n'a pas le soutien de ce dernier, il échouera à plusieurs égards ». Cette déclaration suscite des débats sur la question de savoir pourquoi et comment Olivier BOKO pourrait devenir le dauphin du Président Patrice TALON pour la prochaine élection présidentielle. Plusieurs citoyens ont partagé leurs opinions sur cette question.

Épiphane Chabi

Je crois que l'actualité politique aujourd'hui se résume réellement à cette question : qui sera le dauphin du président Patrice Talon ? Et à écouter l'homme, il ne veut pas porter son choix sur quelqu'un qui ne puisse pas, entre autres, assurer ses arrières. Pas en termes de poursuites judiciaires, parce que le président ne se reproche rien jusqu'à aujourd'hui. Ce que Patrice Talon veut, c'est quelqu'un qui puisse poursuivre dans la même dynamique que lui, dans la transformation du Bénin qu'il a entamée depuis un certain moment. Et aujourd'hui, quand vous regardez autour du chef de l'État, la personne idéale pour ce job, quoi qu'on dise, c'est Olivier Boko. Il est resté dans les rouages du pouvoir pendant huit années. Certains avaient suscité des noms comme Johannes Dagnon et d'autres, qui ne sont plus en bons termes avec le chef de l'État. La seule personne aujourd'hui qui tient encore le haut du pavé, c'est Olivier Boko. Comme je l'ai dit, il est resté dans les rouages. On pourrait, pourquoi pas, l'appeler le numéro deux du pouvoir béninois. Il maîtrise aujourd'hui beaucoup de dossiers. C'est quelqu'un qui, en l'absence du chef de l'État, peut sortir beaucoup de dossiers, de réalisations, et qui a sa part dans tout ce que le président de la République fait. Donc, je ne parlerais pas d'une imposition mais d'un choix consensuel, un choix qui puisse répondre aux aspirations de tous les acteurs politiques, qu'ils soient du Bloc Républicain ou de l'Union Progressiste le Renouveau. Ce sont les deux grands partis qui soutiennent l'activité du chef de l'État. Il y a également d'autres partis comme Moele Bénin, mais ce choix devrait recevoir l'assentiment de tous ces représentants politiques. Ils doivent comprendre que le chef de l'État a fait un choix pour continuer dans la même dynamique. Lors des séances de reddition de comptes que nous avons suivies, ils l'ont martelé, ils veulent quelqu'un qui puisse assurer la continuité du pouvoir actuel. Je crois qu'ils savent bien sûr que c'est Olivier Boko qui est à même de poursuivre dans cette dynamique. On pourrait aussi parler de Romuald Wadagni, mais il n'est pas aussi politique qu'Olivier Boko. Bertin Koovi n'a pas tort en disant qu'il faut que le chef de l'État fasse un choix ; c'est à juste titre. C'est un visionnaire. Je ne soutiens pas la candidature d'Olivier Boko, je n'y gagne rien, mais pour la continuité des infrastructures, des réalisations dans notre pays, pour la transformation du Bénin que nous souhaitons tous, le candidat idéal au sein de la mouvance présidentielle aujourd'hui est Olivier Boko. »



Richard Oke

Lorsque le chef de l'État dit qu'il ne souhaite pas avoir à la Marina en 2026 quelqu'un qui pourrait protéger ses arrières, il a ses raisons. Concernant le potentiel candidat, il est vrai qu'il y a des sollicitations pour Olivier Boko. Je pense qu'il est, à mon avis, en pole position. Il est en pole position parce que ses relations personnelles avec le chef de l'État lui ont permis d'acquérir une connaissance avérée des dossiers de l'État et d'obtenir également les moyens de sa politique. Pour être candidat à une élection présidentielle dans notre pays, il faut avoir les moyens de faire campagne, et je pense qu'il les a. Je suis convaincu que Patrice Talon a déjà fait son choix. Est-ce celui d'Olivier Boko ? Je ne saurais le dire, mais parmi ceux qui sont en lice pour représenter la mouvance présidentielle, Olivier Boko en fait partie pour les raisons que j'ai évoquées. »



Fidèle Kouagou

Il est le plus proche de Monsieur TALON et pourra mieux gérer le processus que Monsieur TALON a commencé. Pour moi, ce serait un bon choix pour Monsieur Patrice TALON. Si le choix ne se porte pas sur lui, rien ne peut se réaliser. Sans doute, il faut qu'il soit le pion fort lors des prochaines élections présidentielles. Ne pas réagir n'est pas synonyme de ne pas vouloir. Peut-être que c'est un signe de politesse, et il prend le temps de se préparer et de mieux appréhender les réalités qui circulent. Avec le temps, il pourra s'adapter aux informations et agir en conséquence. »



Anonyme

Le Président Patrice Talon est le père de la nation et tout se passe sous sa houlette. S'il juge bon de présenter notre candidat, ce serait vraiment bien et tout le monde irait dans ce sens. »

ACTUALITE *Lutte contre le terrorisme au Bénin*

Un important lot de matériel militaire offert par la Chine aux Forces armées béninoises

Amanda E. DACKY

Dans le cadre du renforcement des capacités des Forces armées béninoises dans la lutte contre le terrorisme, l'ambassadeur de la République populaire de Chine au Bénin, Peng Jingtao, a remis, ce mardi 13 août 2024 à Cotonou, un important lot de matériel militaire aux Forces armées béninoises. Ce lot comprend principalement des obusiers et leurs accessoires, destinés à permettre aux différentes unités de l'armée béninoise de mieux répondre aux défis

opérationnels sur le terrain.

Cet appui de la République populaire de Chine s'inscrit dans le cadre d'une coopération militaire en constante évolution entre les deux pays. Selon le Général Fructueux Gbaguidi, chef d'état-major général, ce geste témoigne de l'amitié et de la coopération entre les peuples chinois et béninois.

Rappelons qu'il s'agit du énième appui militaire que les Forces armées béninoises reçoivent de la part de la Chine.

SOCIETE *Reprise des exportations de pétrole brut nigérien depuis Sèmè-Podji*

Vers la normalisation des relations entre Niamey et Cotonou

(La réouverture des frontières, l'autre chantier attendu par les deux peuples)

Après une suspension de plusieurs semaines, les opérations de chargement du pétrole brut nigérien sur la plateforme de l'oléoduc située à Sèmè-Podji, au Bénin, vont reprendre. Cette nouvelle marque un pas important vers la normalisation des relations entre le Niger et le Bénin, récemment marquées par des tensions diplomatiques.

Latifath Kowenou

Selon les informations de Radio France Internationale (RFI), le vendredi 16 août 2024, le navire Aura M, battant pavillon libérien, a jeté l'ancre dans la rade de Cotonou. Ce pétrolier a pour mission de charger un million de barils de pétrole brut, une quantité similaire à celle exportée lors de la première opération qui s'était déroulée le 19 mai dernier. Ce retour à la normale survient après l'interruption

des opérations début juin, à la suite de l'arrestation de cinq ressortissants nigériens accusés d'être entrés illégalement sur la station terminale.

L'incident, qui avait alors exacerbé les tensions entre les deux pays, semble aujourd'hui relégué au passé. Les autorités béninoises, en particulier la Marine nationale, ont mis en place des mesures de sécurité strictes pour assurer le bon déroulement des opérations de chargement.



Cette reprise est aussi le résultat des efforts diplomatiques déployés de part et d'autre. Le mois dernier, lors d'une rencontre entre

les émissaires nigériens et le président béninois Patrice Talon, la question du pipeline et des relations bilatérales a été abordée en profondeur. En paral-

lèle, l'officialisation de la reconnaissance de l'ambassadeur béninois à Niamey témoigne de la volonté des deux pays de renforcer leurs liens.

Il reste néanmoins un enjeu majeur à régler : la réouverture de la frontière côté nigérien, qui demeure une attente cruciale pour les populations des deux pays. Ce geste marquerait une avancée décisive dans le processus de réconciliation et de coopération entre le Bénin et le Niger.

Tout sur les maladies rares ou orphelines

Les maladies rares, également appelées maladies orphelines, sont des pathologies qui touchent un faible pourcentage de la population, généralement moins d'une personne sur 2 000. Bien qu'individuellement rares, il existe des milliers de maladies rares, affectant des millions de personnes dans le monde. En raison de leur faible prévalence, ces maladies sont souvent mal comprises, sous-diagnostiquées et sous-traitées. Les patients atteints de ces maladies doivent souvent faire face à des défis uniques, non seulement en termes de soins médicaux, mais aussi d'accès à l'information et au soutien.

Symptômes : un large éventail de manifestations cliniques

Les symptômes des maladies rares sont aussi variés que les maladies elles-mêmes. Certains symptômes peuvent

être visibles dès la naissance, tandis que d'autres n'apparaissent qu'à l'âge adulte. Parmi les symptômes les plus communs, on retrouve des troubles neurologiques, des anomalies du développement, des douleurs chroniques, des troubles du métabolisme, et des problèmes cardiaques ou respiratoires. Les symptômes peuvent être graves et mettre la vie en danger, mais ils peuvent aussi être modérés et n'affecter que légèrement la qualité de vie. L'hétérogénéité des symptômes rend souvent le diagnostic difficile, ce qui conduit à des errances diagnostiques prolongées.

Causes : un puzzle génétique complexe

La majorité des maladies rares ont une origine génétique, ce qui signifie qu'elles sont causées par des mutations dans l'ADN. Ces mutations peuvent être héréditaires, transmises par les



parents, ou survenir de manière spontanée. Certaines maladies rares peuvent aussi être causées par des infections, des désordres auto-immuns, ou des expositions environnementales. Les recherches scientifiques ont permis d'identifier les causes de nombreuses maladies rares, mais pour beaucoup

d'entre elles, les mécanismes exacts restent inconnus. L'identification précise des causes est cruciale pour le développement de traitements spécifiques.

Traitement : un défi médical et scientifique

Le traitement des maladies rares est souvent complexe et multidisciplinaire. De nombreux patients doivent suivre des traitements symptomatiques visant à améliorer leur qualité de vie plutôt qu'à guérir la maladie. Cependant, des avancées significatives ont été réalisées grâce à la thérapie génique et à d'autres approches innovantes. Dans certains cas, des médicaments dits «orphelins» ont été développés spécifiquement pour traiter ces maladies. Le coût élevé de ces traitements, associé à leur rareté, pose toutefois des défis en termes d'accessibilité et de prise en charge

par les systèmes de santé.

Aliments à éviter : un régime spécifique selon la maladie

Les recommandations alimentaires pour les patients atteints de maladies rares varient en fonction de la pathologie. Par exemple, dans les maladies métaboliques rares, certains aliments peuvent être strictement interdits car le corps est incapable de les métaboliser correctement. Les personnes atteintes de phénylcétonurie, par exemple, doivent éviter les aliments riches en phénylalanine, un acide aminé présent dans de nombreuses protéines. Dans d'autres cas, une alimentation équilibrée et adaptée peut aider à gérer certains symptômes. Il est essentiel que les patients travaillent en étroite collaboration avec des nutritionnistes spécialisés pour élaborer un régime qui soutienne au mieux leur santé globale.



ACTUALITE Arrestation de «Frère Hounvi»

Yacoubou Malèhossou parle de la «volonté de Dieu»

L'actualité béninoise est marquée depuis quelques jours par l'arrestation du célèbre chroniqueur politique Steve Amoussou, alias «Frère Hounvi». Connu pour ses chroniques très acerbes contre le régime de la rupture, ce dernier a été interpellé à Lomé dans la nuit du lundi 12 août 2024. Depuis le mardi 13 août, il est détenu dans les locaux de la Brigade Économique et Financière (BEF). Cette arrestation a suscité de vives réactions sur les réseaux sociaux, certains dénonçant une atteinte à la liberté d'expression, tandis que d'autres saluent le professionnalisme des agents de renseignements. El Hadj Yacoubou Malèhossou, ancien député à l'Assemblée nationale du Bénin, s'est également exprimé sur cette actualité lors d'une interview exclusive accordée à la rédaction de la web télévision «Guérite TV Monde». Pour lui, l'arrestation de «Frère Hounvi» relève de la «volonté de Dieu», une intervention divine pour que justice soit rendue. Il estime qu'être opposant à un régime ne justifie en aucun cas le recours à l'injure à l'encontre des autorités.

Voici un extrait de ses propos

"En ce qui concerne l'arrestation de notre patriote Hounvi, c'est la volonté de Dieu. C'est la volonté de Dieu parce que depuis 2017, il a quitté ce pays et a commencé à injurier le chef de l'État et les membres de son gouvernement. Je dis que c'est la volonté de Dieu parce qu'il aurait dû être arrêté depuis longtemps, mais Dieu a voulu que cela se passe maintenant. Et cela va nous apprendre à parler. Dieu a été clair dans le Coran, sourate 4, verset 59 : Ô les croyants, obéissez aux prophètes, obéissez à vos parents. Obéissez à ceux d'entre vous à qui j'ai donné le pouvoir. Qu'est-ce que cela veut dire ? Obéir veut dire respecter. Dieu n'a pas parlé de Lui, hein, Il a parlé des parents, des prophètes et de celui à qui Il a donné le pouvoir. C'est Dieu qui donne le pouvoir, et si vous refusez d'obéir à celui-là, vous allez rencontrer tous les problèmes de cette vie. Ceux qui sont en train d'insulter le chef de l'État, c'est comme s'ils insultent le Seigneur. Il faut que cela soit clair, il n'est pas Dieu, mais c'est Dieu Lui-même qui a dit ça. Un président de la République n'est pas Dieu, mais Dieu lui a donné le pouvoir, et si vous refusez de respecter celui-là, ah, vous aurez chaud. Je vais vous donner mon exemple

: j'ai été député, j'ai fait deux mandats. Durant ces deux mandats, j'ai été opposant, mais je n'ai jamais insulté les ministres, je n'ai jamais insulté le chef de l'État. Pourtant, les lois que nous avons l'habitude de voter, ces lois-là, si mon parti décide de les rejeter, je fais le rejet comme tout le monde. Je n'ai jamais agi à l'encontre des instructions de mon parti à l'Assemblée. Tout le monde me soupçonnait en 2011, lorsque le président Yayi avait besoin de vingt députés pour pouvoir contrôler la CENA. À ce moment-là, nous, les députés de l'opposition, étions 42, et les autres, 41, donc Yayi avait besoin d'un député. Je vous le dis, il a tout fait pour me débaucher, mais j'ai refusé. Pourtant, je n'étais pas avec lui, je ne l'ai jamais insulté. Il m'a fait appel, "Malèhossou, viens me sauver". J'ai refusé parce que je suis dans un parti et que le parti ne peut pas le soutenir. Pourquoi moi, j'accepterais d'être débauché ? Pourtant, il y a un député qui a accepté et qui



a été débauché. Quand on nous dit d'obéir à un pouvoir, cela ne veut pas dire que tu vas trahir ton parti. Moi, je n'ai jamais trahi la RB ni l'Union fait la Nation. Cependant, je n'ai jamais insulté. Cela veut dire que M. Hounvi l'a cherché. C'est clair, il l'a voulu. C'est ce qu'il a voulu, il voulait aller en prison, c'est lui-même qui l'a demandé. Parce que ce que cet homme raconte, je me demande : est-ce un homme ? Quel courage ! Quel courage ! Donc, c'est quelqu'un à qui je peux dire que Dieu a donné le courage, mais ce courage-là, on nous interdit de le mesurer envers les responsables, les autorités. Mon dernier mot, que justice soit faite".

Transcription : Anselme ORICHA

BOHICON

GUÉRITE TV MONDE

Rouvre bientôt ses portes

📞 | 00229 91 19 1010



POLITIQUE Côte d'Ivoire

Le Premier ministre Robert Beugré Mambé échange avec Mémounatou Ibrahima, présidente du Parlement de la CEDEAO

Latifath KOWENOU

Les sujets d'intérêt commun aux pays membres de l'organisation sous-régionale ouest-africaine étaient au cœur des échanges entre le Premier ministre de la Côte

d'Ivoire, Robert Beugré Mambé, et la présidente du Parlement de la CEDEAO, Mémounatou Ibrahima, reçue à la Primature ce mercredi 14 août 2024. Parmi les sujets abordés figuraient la coopération régionale et la gestion budgétaire au sein

de la CEDEAO. Les deux personnalités ont également exploré des pistes pour renforcer l'intégration régionale et améliorer la synergie entre les institutions de la CEDEAO.

À l'issue de l'audience, Mé-

mounatou Ibrahima a souligné l'importance de renforcer les mécanismes de collaboration pour répondre efficacement aux besoins et aux aspirations des populations de la région. Cette rencontre fait suite à celle tenue le mardi 13 août 2024 avec

Adama Bictogo, président de l'Assemblée nationale de Côte d'Ivoire. Elle s'inscrit dans le cadre de la réunion délocalisée du Parlement de la CEDEAO sur la gestion budgétaire et le suivi du budget du Parlement.

SOCIÉTÉ Tentative d'arrestation du président du parti Nfn

Richard Boni Ouorou s'adresse à l'Exécutif

Le politologue Richard Boni Ouorou n'est pas resté indifférent à la tentative d'arrestation du président du parti d'opposition Nouvelle Force Nationale (NFN). Selon les informations rendues publiques par le parti, ce dernier aurait été arrêté puis relâché le jeudi 15 août dernier à Cotonou. Dans un message, Richard Boni Ouorou a invité les autorités béninoises à faire preuve de responsabilité et à respecter les principes démocratiques. Voici l'intégralité de son message.

Chers concitoyens,

En ces temps de tensions, il est impératif de garantir que nos actions reflètent les valeurs démocratiques auxquelles nous tenons tous. L'incident concernant l'arrestation manquée du chef du parti Nouvelle Force Nationale, M. Appolonaire Avognon souligne la nécessité d'une approche plus réfléchie et mesurée de la part de nos forces de sécurité.

Nous ne devons pas permettre qu'un climat de peur s'installe, car il ne servira qu'à diviser et

affaiblir notre nation. La peur n'est jamais une solution durable et peut se retourner contre ceux qui la propagent.

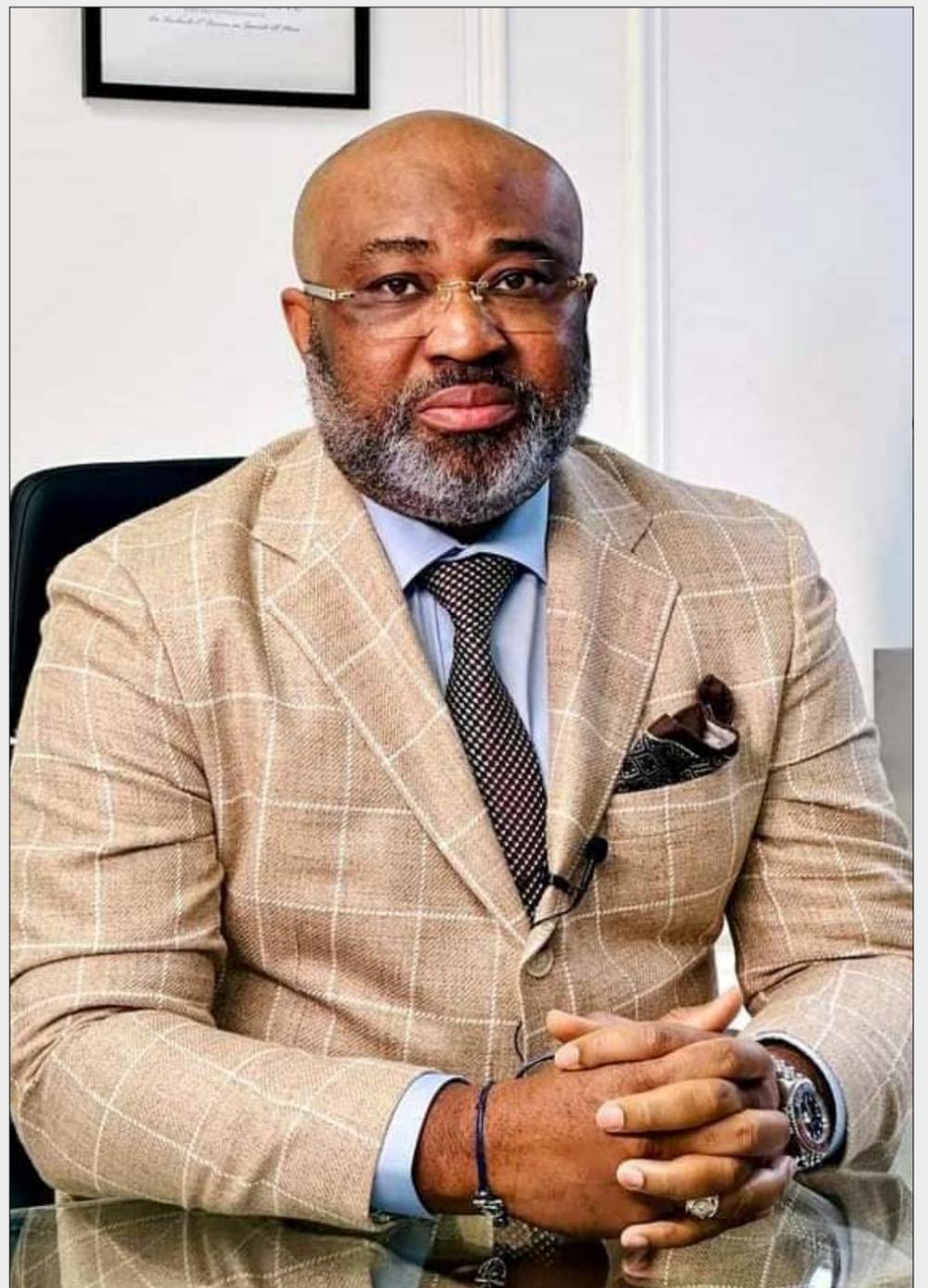
Notre priorité collective doit être de pacifier notre pays et de focaliser nos efforts sur les défis démocratiques et économiques qui nous attendent. Dans ce monde en perpétuelle évolution, l'unité et la sérénité sont essentielles pour avancer ensemble vers un avenir meilleur.

J'appelle donc les autorités à faire preuve de vigilance, de responsabilité et à respecter nos principes démocratiques. Il est crucial que nous travaillions main dans la main, car le développement de notre pays repose sur l'intelligence collective et notre capacité à construire un avenir commun.

Ensemble, unissons nos efforts pour surmonter les défis de notre temps. Que la paix soit notre seul objectif.

Avec détermination et espoir,

*Boni Richard Ouorou
Président libéral Bénin*



REPUBLIQUE DU BENIN
 Prèsentiel - Justice - Travail

 PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

 SECRETARIAT GENERAL DU
 GOUVERNEMENT

N° 26/2024/PR/SGG/CM/OJ/ORD

COPIE

Compte-rendu du Conseil des Ministres

Le Conseil des Ministres s'est réuni ce mercredi 31 juillet 2024, sous la présidence de Monsieur Patrice TALON, Président de la République.

Les décisions ci-après ont été prises :

I- Mesures normatives

Création de l'Agence béninoise pour la Recherche et l'Innovation et approbation de ses statuts.

Un diagnostic de l'organisation et de l'animation de la recherche et de l'innovation dans notre pays révèle l'existence de plusieurs structures avec une redondance des missions. Cette multiplicité d'acteurs entraîne un éparpillement des ressources affectées, avec une opérabilité faible des activités compromettant par conséquent la bonne gestion scientifique et financière des instituts et laboratoires.

De fait, il s'impose une réforme et un repositionnement du secteur de la recherche et de l'innovation. Celle-ci prendra en compte les volets restructuration, financement, valorisation au plan national, aux fins d'une meilleure visibilité. D'où la création de la présente agence dont les statuts ont été, par la même occasion, approuvés.

La création de cette agence favorisera par ailleurs l'acquisition d'équipements de pointe au sein d'instituts thématiques qui seront évalués périodiquement puis labellisés. Il en sera de même pour d'autres outils techniques sur des créneaux porteurs, sans compter la possibilité de négocier des accords de licence et des transferts technologiques.

II- Communications.

II-1. Signature d'une convention minière pour l'exploitation de kaolin dans la commune de Kétou, en vue du fonctionnement de l'usine de fabrication de carreaux de céramique implantée dans la Zone de Développement industriel de Glo-Djigbé (GDIZ).

L'option faite de valoriser les ressources minérales de notre sous-sol, a induit diverses actions de promotion qui ont permis d'intéresser des

opérateurs intervenant dans la chaîne d'extraction et de transformation desdites ressources.

C'est à cet effet que la Société d'Investissement et de Promotion de l'Industrie - Bénin (SIPI-Bénin) a conclu un accord-cadre avec la Société spécialisée AFRIKAN CERAMICS SOLUTIONS pour la mise en place d'une usine de production de carreaux de céramique dans la GDIZ dont la mise en service prochaine va générer plusieurs centaines d'emplois permanents.

Les essais de caractérisation réalisés sur ces matériaux sont concluants. Les gisements d'argile de Kétou sont de type kaolin et constitueront la ressource principale. En plus de ces gisements, ceux de Zogbodomey de même que le granite de Djidja seront exploités afin de disposer des matières premières nécessaires.

Le Conseil s'est donc prononcé en faveur de la signature d'une convention pour l'exploitation de ces ressources minières, à charge pour les ministres concernés de veiller à sa mise en œuvre conformément aux clauses contractuelles.

II-2. Contractualisation pour les missions de maîtrise d'œuvre complète des travaux de voirie et d'assainissement ainsi que pour les études d'impact environnemental et social et Plan d'action de réinstallation dans le cadre des investissements municipaux du Programme Building Resilient and Inclusive Cities (BRIC) dans les communes d'Allada, Aplahoué, Lokossa, Djougou, Kandi, Dassa-Zoumè et Pobè.

Ce programme vise l'amélioration de l'accès aux services urbains résilients au climat et détermine les modalités de prestation de ceux-ci dans les communes bénéficiaires. Il couvre sept (7) des douze (12) communes chefs-lieux de département, sa mise en œuvre s'étendant de 2023 à 2027.

Le BRIC intègre par ailleurs deux des huit sous-programmes du Programme Villes et Territoires Durables, qui sont à l'intersection de l'appui au développement urbain, de l'opérationnalisation de la loi n° 2021-14 portant code de l'administration territoriale en République du Bénin et de l'amélioration de l'adaptation climatique/gestion des risques de catastrophes. Le programme BRIC, par le biais du renforcement de l'outil conventionnel Etat-Communes, contribuera à la résilience climatique en

conférant aux collectivités territoriales un rôle plus important dans la fourniture des infrastructures et des services urbains de base.

Des conventions spécifiques ont été signées avec les communes concernées pour leur donner les prérogatives de mettre en œuvre les activités relatives aux investissements municipaux avec le soutien des conducteurs d'opération.

Au terme des études d'identification, des projets de voirie et d'assainissement sont retenus dans le cadre de ces investissements. Afin d'assurer une cohérence des interventions et une atténuation des impacts pour les populations bénéficiaires entre les investissements du niveau central et les investissements municipaux, il urge d'accélérer le calendrier d'exécution de ces derniers au regard des étapes déjà franchies par les premiers.

II-3. Organisation d'un test de sélection d'Aspirants au métier d'Enseignant (AME) au profit du ministère des Enseignements Secondaire, Technique et de la Formation Professionnelle, au titre de l'année scolaire 2024-2025.

L'effectif des AME de ce sous-secteur, estimé à 14.746 au cours de l'année scolaire 2019-2020, est passé à 15.362 en 2023-2024. Malgré cet effort remarquable, des besoins en personnels qualifiés restent à couvrir pour l'année scolaire 2024-2025 dans les collèges et lycées.

Or, à ce jour, seulement 1.212 AME restent encore disponibles dans la base de données et aucun d'entre eux n'est qualifié dans les matières telles que l'éducation physique et sportive, la philosophie ainsi que l'économie familiale. Il en est de même pour les mathématiques, le français, la physique-chimie et la technologie ; tandis que le nombre des spécialistes est faible s'agissant de l'allemand, de l'anglais, de l'économie, de l'espagnol, de l'histoire et de la géographie.

C'est pourquoi, le Conseil a marqué son accord pour l'organisation d'un test de qualification en vue de renforcer la base de données des AME dans ces matières, l'objectif étant la couverture intégrale des besoins au titre de l'année scolaire prochaine.

II-4. Dédommagement des personnes affectées par le projet de construction et d'exploitation du terrain de golf championship de 18 trous à Avlékété.

A l'issue de l'expertise commanditée sur la mise en œuvre de ce complexe sportif et touristique, il se révèle que le projet couvre une superficie de 111 hectares de terres et affectera 173 personnes ainsi que 22 immeubles d'habitation et autres biens.

En application des dispositions légales et réglementaires en la matière, le Conseil a approuvé les dédommagements et indemnités appropriés et instruit les ministres concernés de veiller à leur prise en compte diligente.

III- Rencontres et manifestations internationales.

Ont été autorisées sous cette rubrique :

- la célébration de la 64^{ème} édition de la fête nationale, le 1^{er} août 2024 ;
- l'organisation de l'édition 2024 des consultations régionales des Institutions nationales des Droits de l'Homme de l'espace CEDEAO à Cotonou, du 26 au 30 août 2024 ; puis la participation du Bénin ;
- aux olympiades panafricaines de mathématiques, édition 2024, à Johannesburg en Afrique du sud, du 10 au 20 août 2024 ;
- au Sommet de l'Avenir, à New-York, aux Etats-Unis d'Amérique, les 22 et 23 septembre 2024 ;
- à la 31^{ème} session ordinaire du Comité des Droits des personnes handicapées, à Genève en Suisse, du 12 au 17 août 2024.

IV- Mesures individuelles.

Ont été prononcées, les nominations ci-après :

✓ A la Présidence de la République

Directeur général de l'Agence de Promotion des Investissements et des Exportations

Monsieur Sindé Gilles CHEKETE

Directeur général de l'Agence nationale d'Identification des Personnes

Monsieur Aristide ADJINACOU

✓ Au ministère de l'Economie et des Finances

Secrétaire générale adjointe du ministère

Madame Awaou BACO

Conseiller technique aux Affaires fiscales

Monsieur Donald GANDJI

Conseiller technique juridique

Madame Beverly FAGBOHOUN

Conseillers techniques

Madame et monsieur

- Alice MASSIM OUALI
- Habib TIDJANI

Directeur de la Planification, de l'Administration et des Finances

Monsieur Paterson HOUNKANRIN

Directeur adjoint de la Planification, de l'Administration et des Finances

Monsieur Moïse ILAYE BONI

Directeur général des Participations de l'Etat et de la Dénationalisation

Monsieur Moubarak SOUMANOU

Directeur général de l'Agence nationale de Supervision des Systèmes financiers décentralisés

Monsieur Philippe DAHOUI

Directrice générale de la Société pour la Promotion et l'Appui au Développement des Micro Entreprises

Madame Christel YEBE

Président de la Cellule nationale de Traitement des Informations financières (CENTIF)

Monsieur Rafiou BELLO



Membre de la CENTIF au titre de haut fonctionnaire de la Police républicaine

Monsieur Edgard Landry ZOLA

Chef du service adjoint à l'Inspection générale des Finances

Monsieur Arnaud MENSAH

- ✓ Au ministère de la Justice et de la Législation
- A la Chancellerie

Directeur des Affaires pénales et des Grâces

Monsieur Norbert Lié DADJO

- Dans les juridictions
- A la Cour Suprême

Conseillers

Messieurs

- Agboton Alexis METAHOU
- Wilfrid Sonagnon ARABA
- Seïdou BONI KPEGOUNOU
- Sanni Sidi Hamza GAUTHE

Avocat général

Monsieur Mèmayo Jacques HOUNSOU

- A la Cour d'Appel de Cotonou

1^{er} Substitut général

Monsieur Jules AHOGA

Conseillers

Messieurs

- Adjima KHALIFA DJIMILA
- Mitondji ADOKO
- Ignace ADIGBLI
- Dossa Justin AGASSOUNON

- A la Cour d'Appel d'Abomey

Président

Monsieur Christian Amaté ATAYI

Procureur général

Monsieur Ousman ALEDJI

- A la Cour d'Appel de Parakou

1^{er} Substitut général

Monsieur Samuel NOUTOHO

2^{ème} Substitut général

Monsieur Jesukon Antoine ABEVI

3^{ème} Substitut général

Monsieur Jacques Fiacre AZALOU-TOKPASSI

Conseillers

Messieurs

- Antoine HOUZE
- Bachirou ASSOUMA AMADOU

- A la Cour de Répression des Infractions économiques et du Terrorisme

Membre de la Chambre des appels

Monsieur Fortunato KADJEBIN

- A la Cour Spéciale des Affaires foncières

Procureur spécial

Monsieur Freddy YEHOUENOU

Juge d'instruction du 1^{er} cabinet

Monsieur Sourou Noël HOUNGBO

Conseillers

Messieurs

- Désiré Padel DATO
- Serge TCHINA
- Alphonse GBOSSOU

Juges

Mesdames et messieurs

- Mahutin Angèle Anna BADIN
- Fleuriane Edwige Triomphe IKO
- Barryath Olayde Akankey FATIOU
- Emile LOGO
- Senakpon Hermann Mathieu AHOKPE

- Au tribunal de première instance de première classe de Cotonou

Procureur de la République

Monsieur Shegun TIDJANI SERPOS

Substitut chargé du Pôle des mineurs

Madame Augustine Blanche ADONON

- Au tribunal de première instance de première classe de Parakou

Président

Monsieur Alou BANI DEMON

Juge d'Instruction du 1^{er} Cabinet

Monsieur Jaurès Neil Sèna ZINFLOU

Juge d'Instruction du 2^{ème} Cabinet

Monsieur Pierre Sètonджи CODJIA

Procureur de la République

Monsieur Alain Raoul AGBOTON

- Au tribunal de première instance de 2^{ème} classe d'Abomey-Calavi

Juge du Pôle des mineurs

Madame Balkissou OSSENI épouse OSHO

1^{er} Substitut du procureur

Madame Souhaïlatou TOURE IDRISOU

2^{ème} Substitut du procureur

Monsieur Jèssoutonden Eude HOUNGBEDJI

3^{ème} Substitut du procureur

Madame Irisse Akouélé FATOGNON épouse AVOHOU

- Au tribunal de première instance de 2^{ème} classe de Lokossa

Premier substitut du procureur

Monsieur Senan Gérard AFFEDJOU

- Au tribunal de première instance de 2^{ème} classe de Savalou

Président

Monsieur Zéphyrin AGASSOUNON

Procureur de la République

Monsieur Firmin AMOUSSOU

- Au tribunal de première instance de 2^{ème} classe de Comè

Président

Monsieur Laziwolé Aladé Abdou Karimi ADEOTTI

- Au tribunal de première instance de 1^{ère} classe de Porto-Novo

Juge d'instruction du 1^{er} cabinet

Monsieur Kotè Pascal Hermann Yannick MENSAH

Juge d'instruction du 2^{ème} cabinet

Madame Amour Hélène Ebun Oluwa MAHMA

- Au tribunal de première instance de 2^{ème} classe d'Allada

Procureur de la République

Monsieur Idossou Ivignon Rodrigue SEDONOUGBO

- Au tribunal de première instance de 2^{ème} classe de Pobè

Président

Monsieur Affognon Thierry AHOVE

- Au tribunal de première instance de 2^{ème} classe d'Abomey

Président

Monsieur Francis Enagnon BODJRENOU

Juge d'instruction du 1^{er} cabinet et juge des mineurs

Madame Marie Mathilde Vinassé MEKPOH épouse SOUKPO

Juge d'instruction du 2^{ème} cabinet

Monsieur Mamoudou Adjassa ABIOLA

Juge d'instruction du 3^{ème} cabinet

Monsieur Euloge Philibert Mahutin Comlan QUENUM

Procureur de la République

Monsieur Marius HOUNDJI

- ✓ Au ministère du Numérique et de la Digitalisation

Directeur de la Planification, de l'Administration et des Finances

Monsieur Comlan Amour Abel KPOCHEME.

Fait à Cotonou, le 31 juillet 2024,

Le Secrétaire Général du Gouvernement,



Edouard OUIN-OURO.



SOCIETE Attaque du domicile du maire de Boukoubé

Luc Sètondji Atrokpo et une équipe de l'Ancb chez la victime

Latifath Kowenou

Suite à la tentative d'assassinat du maire de Boukoubé il y a quelques semaines, le maire Luc Sètondji Atrokpo et une délégation de l'Association Nationale des Communes du Bénin (ANCB) ont effectué, jeudi dernier, une visite au domicile de leur homologue pour s'enquérir de son état de santé. L'association a ainsi exprimé sa solidarité envers le maire Aldo N'dah Kouagou, dont le domicile a été le théâtre d'une attaque perpétrée par des Individus Armés Non

Identifiés (IANIs).

Ce fut également l'occasion pour le président de l'ANCB de féliciter et de saluer le professionnalisme des Forces de Défense et de Sécurité, qui ont su protéger l' élu communal et sa famille. Le maire Aldo N'dah Kouagou a exprimé sa joie de recevoir la délégation de l'ANCB : «Je remercie le Président, le maire Luc Sètondji Atrokpo, qui a fait le déplacement depuis Cotonou pour me soutenir», a-t-il déclaré.

Rappelons que le domi-



cile du maire Aldo N'dah Kouagou a été attaqué par des individus dans la nuit du samedi 20 au dimanche 21 juillet 2024.

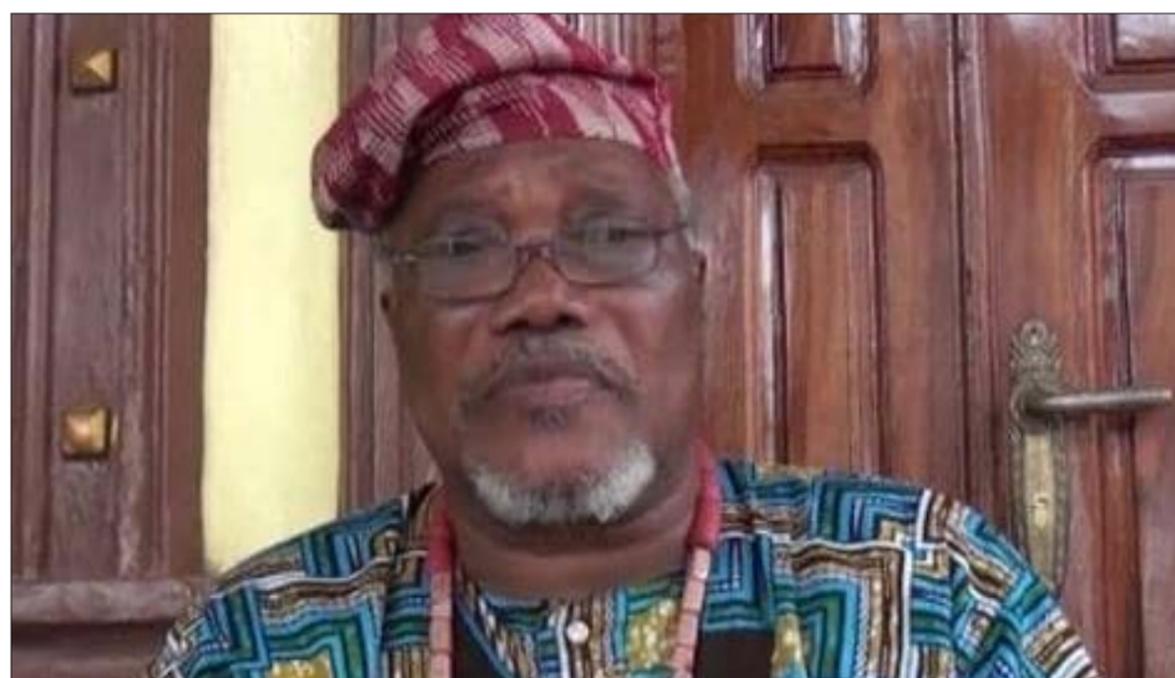
ACTUALITE Consommation des premières ignames au Bénin

Bernard Adjibodou, Olori Adjannan Baba Oro de l'Ouémé : «Les prémices sont d'abord dédiées aux divinités»

L'igname, également appelée « tévi » en langue Goun, est bien connue des populations béninoises et fait partie des aliments les plus consommés dans le pays. C'est, par ailleurs, le deuxième produit vivrier après le maïs, avec une production annuelle de plus de 2 500 000 tonnes.

Anselme ORICHA

Au Bénin, la consommation de la première igname est soumise à plusieurs cérémonies rituelles. Ces cérémonies visent à dédier les prémices de l'igname aux divinités avant qu'elle ne soit consommée par la communauté. Selon les initiés, cet acte de reconnaissance envers les dieux est une requête pour obtenir une bonne récolte l'année suivante et vise à obtenir leur approbation. Cette pratique est courante dans plusieurs régions du pays et même au sein des collectivité



tés et des familles.

Ainsi, à la période de récolte de la nouvelle igname, les adeptes des différents couvents de la région, ainsi que

ceux initiés à cette pratique, s'interdisent de consommer le tubercule. Cela est dû à l'impossibilité de distinguer, sur le marché, l'ancienne récolte de la nouvelle, craignant ainsi de consommer les premières moissons de l'année. Selon le gardien de la tradition, Bernard ADJIBODOU, Olori Adjannan Baba Oro de l'Ouémé, le non-respect de cette tradition est source de multiples malheurs pouvant s'abattre sur la communauté. L'igname est ainsi « tuée » chaque 15 août, lors de cérémonies dédiées aux divinités au Bénin.



SOCIETE *Formation «Esprit d'entreprise»*

Le dispositif Azôli outille les jeunes entrepreneurs

« Le développement de la nation béninoise passe par le développement des entreprises locales », a déclaré Marcel AFOUDA, Directeur de l'Entrepreneuriat à l'ANPE.

Amanda E. DACKY

Renforcer les compétences des jeunes entrepreneurs ayant déjà bénéficié de l'appui du Projet Emploi Jeunes (PEJ) ou âgés de 18 à 30 ans, et faisant partie de la première cohorte du dispositif Azôli, tel est l'objectif de la formation initiée par Azôli dans le cadre du programme spécial Business Development Service (BDS). Axée sur le thème «Esprit d'Entreprise», cette formation, débutée le mardi 13 août 2024, s'est achevée le vendredi 16 août 2024 dans les départements de l'Ouémé et du Plateau.

Les salles de conférence des 2ème et 5ème arrondissements de Porto-Novo ont servi de cadre à cette formation pour les entrepreneurs bénéficiaires des communes de l'Ouémé.

Selon le formateur Aristide Dieudonné KINNINNON,



les participants ont été outillés sur des thématiques cruciales à la survie et au développement d'une entreprise, notamment la gestion du temps, les critères de choix des collaborateurs, les stratégies de fidélisation de la clientèle, ainsi que l'importance de saisir toutes les opportunités et de sortir de sa zone de confort en créant

des activités parallèles.

Quant aux participants, ils considèrent l'initiative comme une opportunité de mieux comprendre les réalités du monde entrepreneurial.

Marcel AFOUDA, Directeur de l'Entrepreneuriat et de l'Emploi Indépendant

à l'Agence nationale pour l'Emploi (ANPE), a fourni des statistiques sur les bénéficiaires au niveau national et a mis un accent particulier sur les prochaines étapes de la formation. Pour lui, ces formations sont essentielles pour éviter la création d'entreprises éphémères, car le développement d'une nation passe par celui de ses entre-

prises.

Rappelons que cette formation est financée par le dispositif Azôli avec l'appui de la Banque Mondiale. Elle vise à développer les entreprises des bénéficiaires et à améliorer leur croissance, tout en encourageant ces jeunes à formaliser leurs entreprises.

GUERITE TV
MONDE

Guérite TV Monde, le leader des Web TV au Bénin

Contact : 00229 97 26 26 71



COUPE DE L'UNION



2^{ème} Edition

16
EQUIPES

32
MATCHS

COUP D'ENVOI



Samedi 20 Juillet 2024

PORTO-NOVO/Tokpota, Terrain de sport de l'éveil

NB: Inscription & participation gratuites.

Renseignements: **97 220 005**
Initiative: **BMBV**

Charly Design

